



LE
P'TIT DOC'
www.saintdomineuc.fr

ST-DOMINEUC

BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DOMINEUC

Pharmacie de garde

Pour connaître les pharmacies de garde la nuit, les dimanches et jours fériés, appeler le 32.37.



Messes – Presbytère : 02.99.45.21.21

Dimanche 10 juillet 2022	10h30	St-Domineuc
Dimanche 17 juillet 2022	10h30	Pleugueneuc
Dimanche 24 juillet 2022	10h30	St-Domineuc
Dimanche 31 juillet 2022	10h30	Trimer

INFORMATIONS MAIRIE



Mairie

17 rue Nationale – Tél. : 02.99.45.21.06

accueil@saintdomineuc.fr

N° d'astreinte: 07.85.66.32.90

Horaires d'ouverture:

- lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9 h 30 – 12 h 30
- mercredi, vendredi : 15 h 30 – 17 h 30
- fermé le jeudi

Rappel

La mairie est fermée le samedi matin en juillet et en août.

Urbanisme

Renseignements d'urbanisme :

En vertu de l'article L480-4 du code de l'urbanisme, le fait d'exécuter **tous types de travaux sans autorisation de la commune (y compris clôture, ravalement, abri de jardin ...)** peut être puni d'une amende minimum de 1200€.

Tous les formulaires sont disponibles à la mairie.

Veillez s'il vous plaît prendre rendez-vous :

Mail : urbanisme@saintdomineuc.fr

Abandons de déchets :

L'article R633-6 du code pénal punit d'une amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe, le fait d'abandonner des déchets, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet sur un lieu public ou privé dont l'auteur n'a pas la jouissance.

Le non-respect de la réglementation en matière de collecte des ordures :

L'article R633-6 du code pénal punit d'une amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe, le fait de déposer aux emplacements désignés à cet effet les ordures, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.

- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

Présence de nuisibles (rongeurs – pigeons)

La commune a un contrat avec un prestataire pour assurer la sanitation des réseaux d'eaux usées et des bâtiments municipaux. Il n'est pas constaté la présence plus importante de rongeurs. Il est rappelé que les particuliers doivent assurer la sanitation de leur propriété privée si besoin. Un programme de lutte contre les pigeons a été mené au cours du mois de juin sur l'ensemble de la commune. **Une nouvelle campagne sera menée cet automne.**

Incivilités dans le bourg

Nous avons constaté, depuis quelques temps, une augmentation des incivilités sur le territoire de la commune : dégradation des bâtiments, tagues, bouteilles cassées sous le porche de la mairie, place de l'église et sur le terrain multisports, poubelles cassées, mobilier urbain dégradé... Une **attitude responsable** est attendue des Docmaëliens. Chacun doit veiller au respect des lieux publics, au respect d'autrui et à ne pas troubler l'ordre public. **En cas de dégradations, la responsabilité civile des jeunes majeurs ou celle des parents des mineurs sera engagée. Merci de respecter ces règles pour permettre un meilleur "vivre ensemble"**

Pour toutes dégradations la mairie portera plainte auprès de la gendarmerie.

Bibliothèque : Horaires du 11 juillet au 28 août :

Samedi : 10 h 00-12 h 00. Animations : Exposition **Mon coffret à poèmes en juillet et août** : Drôles, fantaisistes, chaleureux, nous interpellant sur le monde ou nous invitant à la fraternité, ces tableaux poétiques sont à partager avec générosité et créativité. © Editions Rue du Monde

Aide au numérique jeudi 25 août de 16h30 à 18h00 : comment utiliser un ordinateur, taper du texte, créer des dossiers...une bénévole répond à vos questions. N'hésitez pas à vous y inscrire, les places sont limitées. **Renseignements et inscriptions** : bibliotheque@saintdomineuc.fr : 02.99.45.27.55 .

Classes 2

Repas des classes 2 du 24 septembre 2022

Inscrivez-vous en mairie avant votre départ en vacances.

25 € par adulte et 10 euros par enfant.

Ouvert à tout le monde quel que soit votre âge.

Soirée gastronomique, conviviale, dansante.

Navettes estivales en bus

En juillet et août, profitez des navettes estivales gratuites proposées par la communauté de communes pour bouger, découvrir et vibrer ! Ce service gratuit est mis à disposition des habitants du territoire à partir du lundi 4 juillet et jusqu'au mardi 30 août. La navette circule sur 4 lignes et dessert 23 communes du territoire en direction de Combourg.

Réservation la veille obligatoire. Avant minuit sur l'appli ou en ligne : navettes.bretagneromantique.fr ou avant 17 h (16 h le vendredi pour le lundi) au 02.99.45.23.45

Travaux

L'entreprise **VÉZIE** va réaliser des travaux d'effacement de réseaux et extension du réseau électrique dans la **rue du Rocher** à compter du **lundi 18 juillet 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus**.

Une signalisation sera mise en place pendant la durée des travaux.

Les riverains et piétons pourront circuler.

Merci de votre compréhension.

Collecte des bacs jaunes

Prochaine collecte de bacs jaunes, le 22 juillet 2022.

Nous vous rappelons que les bacs d'ordures ménagères doivent être déposés au point de regroupement le jour de la collecte. Merci de votre compréhension.

Inscription à la cantine 2022-2023

Tous les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) sur le portail BL-enfance.

Pour les premières demandes, un code d'accès (identifiant) doit être demandé à la mairie. Ensuite les familles complètent toutes les mentions nécessaires à l'inscription des enfants : nom des parents, adresse, téléphone(s), courriel, coordonnées bancaires, réservation des repas...

Pour les renouvellements, les familles doivent mettre à jour leurs données personnelles dans les comptes "famille" et "enfants".

Pour tous, les familles doivent compléter l'agenda de réservation des repas dès l'ouverture du calendrier 2022-2023 vers la fin juillet.

Lutte contre le bruit – Arrêté municipal

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc. ne peuvent être effectués sur le territoire de la commune que dans les plages horaires suivantes :



- du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 20 h 00

- le samedi de 10 h 00 à 20 h 00

- les dimanches et jours fériés : interdit.

Les inscriptions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur " arrêté municipal n° 2018-46 du 14 juin 2018.

ASSOCIATIONS & DIVERS

Club des 3 rivières

Le club de canoë kayak de Saint-Domineuc organise une balade nocturne contée en canoë pour petits et grands le **mercredi 13 juillet 2022** à la base nautique.

Une expérience à vivre en famille avec frissons garantis.

Départ vers 22 h 30 - Durée environ 1 h 15 - 1 h 30

Attention places limitées. Prix: 35 € le Canoë - Collation offerte après la balade.

Réservations au 06 03 89 22 62 ou au 02 99 45 28 59

Le CKC3R organise des stages de canoë-kayak pour les 8 à 16 ans cet été encadré par un moniteur diplômé.

Renseignements 02.99.45.28.59 ou au 06.03.89.22.62

L'ilôt bout'chou

L'association L'ilôt bout'chou accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur parent ou de leur assistante maternelle. Elle permet à vos petits bout'chous de découvrir la vie en collectivité, de leur proposer des activités d'éveil et des jeux ludiques.

Les locaux sont ouverts les mardis, et jeudis et vendredis de 9h45 à 11h30.

La cotisation annuelle est de 22 € par famille de septembre à fin juin, et de 2, 50 € par mois à partir de janvier, et de 10 € par assistantes maternelles.

Les inscriptions se feront le jeudi 8 septembre 2022 à partir de 9h30 au point rencontre.

L'ouverture de l'ilôt bout'chou se fera le mardi 13 septembre
Renseignements au 06.47.39.97.88

Parents

Assistante maternelle

Grands-parents

L'ILÔT BOUT'CHOU SAINT-DOMINEUC

Espace jeu
L'association accueille les enfants de 0 à 4 ans
Accompagnés de leur parent ou de leur assistante maternelle
Elle permet à vos Bout'chous :
• de découvrir la vie en collectivité
• de proposer des activités d'éveil et des jeux ludiques

Inscriptions le jeudi 15 Septembre 2022

L'ilôt bout'chou

OUVERTURE
Les mardis, jeudis et vendredis (en période scolaire)
De 9 h45 à 11 h30

COTISATION ANNUELLE
22€ par famille - de Septembre à fin juin
10€ par assistantes maternelles

RENSEIGNEMENTS
Mme Lebeltel Solzic : 06 47 39 97 88

Forum des Assos

Forum des associations le **vendredi 2 septembre 2022 de 18h à 20 h** au Centre Culturel le Grand Clos.

Divers

Docmaëlienne cherche personne pour garder **2 enfants** à partir de septembre le matin de 6 h 30 à 8 h 30 et le soir 18h30 à 21h15. Contact : 07.49.76.04.35

